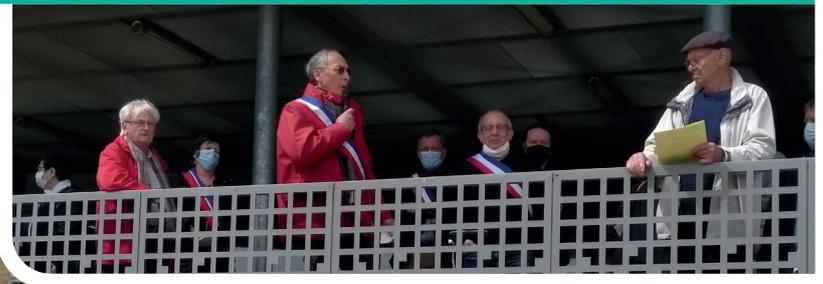


Le Saint-Martinois

Bulletin municipal d'informations



Participations de vos élus aux manifestations contre la fermeture de nos hôpitaux !



Sommaire :

- Actualité Tri-Or 2
- Édito 3
- Centre de loisirs 4-5
- Restaurant école élémentaire 6-7
- Ludothèque 8-9
- Logement d'urgence 10
- PNR & aménagement 11
- Rubrique travaux & jeux d'extérieur 12
- Du côté de nos écoles 13
- Nos services techniques s'équipent 13
- L'action sociale à Saint-Martin & Hommage 14
- Nos services publics... 15
- Frelons et Récupérateur d'eau pluviale 16
- La rubrique de la minorité 16
- Prochains rendez-vous 16
- Dernière minute & Remerciements 17
- La réglementation... 18
- La rubrique associative et nos entreprises ont du talent 19
- État civil 20

INFOS DÉCHETTERIES

La déchetterie de Champagne sur Oise est fermée jusqu'à fin juillet.

La déchetterie de Viarmes est à votre disposition

du lundi au samedi, de 9h à 19h sans interruption et le dimanche de 9h à 12h30.

Elle est fermée le mardi et les jours fériés.

Notez que l'affluence peut allonger le temps d'attente.

L'accès en déchetterie est possible sur présentation d'un badge ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Accès interdit aux professionnels et aux camions à plateau le week-end.



NOUVEAU BADGE DE DÉCHETTERIE

Pensez à faire votre demande ! Le formulaire est disponible en mairie et sur le site Internet www.tri-or.fr, rubrique Déchetteries, page Accès/horaires/tarifs.

Joindre une enveloppe affranchie à votre dossier de demande de badge afin de le recevoir par courrier.

Pendant la durée des travaux, aucun badge ne sera remis en main propre, le site de Champagne sur Oise n'étant pas accessible au public.



FOCUS SUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

POUR FAIRE APPEL AU SERVICE DE COLLECTE :



Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr>

ou je téléphone  N° Vert 0800 089 095

Horaires du standard : lundi au vendredi 8h - 12h / 13h30 - 17h

- Je précise la nature et le volume de mes «monstres».
- Je conviens d'un rendez-vous dans les 15 jours avec le service de collecte, **du lundi au samedi entre 7h et 19h.**
- On m'indique la tranche horaire du passage.



Le jour convenu, une heure avant son passage, le service de collecte m'appelle ou m'envoie un SMS.

Je sors mes "monstres" sur le trottoir devant mon habitation ou au point de regroupement convenu et je suis présent au moment de la collecte.

Longueur maxi : 2m
Largeur maxi : 1,50m
Poids maximum par objet : 75 kg
Branchages fagotés, meubles démontés ou non.



Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous, vous pouvez vous adresser à la mairie pour vous y aider !



Lorsque l'on me demande quand nous serons débarrassés de la Covid-19, je réponds parfois que nous n'en avons jamais été aussi près. Cette réponse tautologique n'est évidemment pas satisfaisante ! C'est pourtant la seule que nous pouvons faire. L'OMS¹ le dit bien : « *Il serait irréaliste de penser que nous allons en finir avec ce virus d'ici la fin de l'année* » car il faudrait pour cela qu'au moins 60 à 70% de la population soit immunisée pour rompre la chaîne de transmission. Or, sur la base de 520 000 injections par jour, le seuil de 40% de la population ayant reçu 2 doses ne sera atteint que le 15 juillet ! En attendant, je ne peux donc que vous conseiller la prudence et le respect des gestes barrières pour vous et vos proches. Il est encore trop tôt pour baisser sa garde !

Ces mêmes contraintes sanitaires ne nous ont pas permis d'échanger avec vous comme nous l'avions espéré. La mise en place des outils de démocratie participative inscrits dans notre programme tels que la mise en place de comités de quartier, les réunions publiques d'informations organisées sur des thèmes précis (ex. : l'aménagement paysager du pré LATAR situé entre les Prés de Carnelle et l'allée du château de Franconville²) ou la mise à disposition d'un cahier de doléances devront donc attendre encore quelques mois avec le déploiement des vaccins et l'allègement des restrictions.

Vendredi 7 mai 2021, l'annonce par le gouvernement d'abandonner son projet de maison d'arrêt à Belloy-en-France a été un véritable soulagement. La mobilisation des habitants de notre communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF), de leurs élus tant au niveau municipal que national, l'intervention du PNR³ Oise Pays-de-France ont, collectivement et solidairement, contribué à obtenir gain de cause.

Le 10 avril 2021, le conseil municipal a voté le budget de la commune. Cela va permettre de lancer les opérations d'extensions du réfectoire de l'école élémentaire et du centre de loisirs. En conformité avec notre programme, la totalité de l'éclairage public sera à LED d'ici la fin 2021. Dans ce budget, il y a aussi l'aménagement du centre-ville (réalisé avec le soutien du PNR³ Oise Pays de France dans le cadre d'une campagne de désimperméabilisation des sols), l'entretien des bâtiments communaux et des voiries. L'ensemble de toutes ces opérations sera réalisé sans augmentation d'impôts ni de nouvel emprunt, tout ceci grâce à vos élus qui œuvrent avec détermination à la recherche de subventions. Vous trouverez dans les pages suivantes de ce bulletin municipal des informations détaillées quant à ces projets : dates prévisionnelles de débuts, de fins de travaux et les financements associés.

Je ne voudrais pas conclure cet édit sans rendre hommage et apporter mon soutien aux forces de l'ordre qui assurent leurs missions de protection de la population avec dévouement et parfois au péril de leur vie.

Votre maire, *Thierry PICHERY*

¹ Organisation mondiale de la santé.

² En attendant et dans l'urgence, nous avons renforcé le dispositif visant à dissuader les gens de s'y installer.

³ Parc Naturel Régional

Centre de loisirs

Actuellement le centre de loisirs « La Marlière » organisé par l'ACELVEC propose des activités de loisirs durant les mercredis et à l'occasion de chaque période de vacances scolaires. A Saint-Martin-du-Tertre, cette structure de loisirs accueille les enfants âgés de 4 à 11 ans.

En cohérence avec le projet éducatif de l'ACELVEC, l'équipe d'animation propose des projets, des activités et des sorties qui répondent aux objectifs pédagogiques de :

- Permettre aux enfants de vivre pleinement leur temps de loisirs,
- Favoriser la participation des enfants en étant des acteurs de ces temps éducatifs,
- Favoriser la socialisation et l'acquisition progressive de l'autonomie,
- Prendre en compte le rythme de vie et les besoins des enfants,
- Permettre aux enfants la découverte de leur environnement et se l'approprier,
- Proposer des activités diversifiées à dimension éducative,
- Développer la participation des familles à la vie du centre dans une démarche pédagogique et partagée...

Aujourd'hui, nous constatons une forte demande d'inscriptions au centre de loisirs, notamment pour les enfants à partir de trois ans. Car au-delà des activités de loisirs mises en œuvre, pour les familles, le centre de loisirs répond aussi à un besoin de garde.

Ainsi nous avons comme priorité de répondre à cette demande d'amélioration de la prise en charge des enfants. Ceci étant renforcé par notre conviction de l'importance des activités développées sur le temps libre des enfants, pour leur éducation, leur épanouissement et leur future réussite sociale.

De plus, cet équipement construit, il y a maintenant plus de vingt ans, commence à vieillir et nécessite une rénovation afin de mieux répondre aux besoins d'enfants de différents groupes d'âge. Nous en profiterons aussi pour réaliser une remise aux normes, celles-ci ayant évolué depuis la création du bâtiment.

Notre projet est de créer une extension d'environ 186 m² pour offrir un espace différencié pour l'accueil des enfants selon leur tranche d'âge (3-6 ans et 6-12 ans).

Ce projet d'extension permettra d'offrir environ 40 places supplémentaires avec la création de 2 salles d'activités, d'un atelier et d'un bureau de direction, avec une modification marginale de la structure existante pour bien différencier les enfants selon leur âge, en offrant des espaces bien adaptés à leurs besoins et leurs centres d'intérêts.

Ce projet respectera le cadre existant et son lieu d'implantation, dans une harmonisation intérieure comme extérieure : c'est pour cela que nous souhaitons exploiter les terrains mis à notre disposition en tenant compte de l'environnement boisé qui jalonne la structure.

Ce projet permettra de développer des activités en lien avec le Projet Éducatif Global (P.E.G) de la commune (Code de l'Action Sociale et des Familles), avec des projets d'animation et des activités diverses et adaptées, répondant aux différentes tranches d'âges.

Les professionnels et les bénévoles auront un «équipement» qui répondra aux exigences d'un centre de loisirs, mais aussi aux exigences règlementaires, de sécurité et de qualité d'offre d'accueil de nos partenaires institutionnels que sont la SDJES95 du Val d'Oise et la CAF du Val d'Oise.

Centre de loisirs (suite)

Il est envisagé de réaménager la structure existante :

- Diviser une salle pour créer un vestiaire et un bureau des animateurs d'environ 17 m² et un hall de 30 m²
- Supprimer un local rangement pour faire une circulation entre le hall existant et le nouveau hall (anciennement salle 3),
- Créer un cloisonnement dans le local technique pour l'isoler et dégager un espace pour un local d'entretien,
- Agrandir la salle de repos de 27 m² en utilisant le rangement attenant,
- Créer un rangement au fond de la salle 2 et/ou en mezzanine (15 m²).



Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 369 000 € HT.

Demandes de subventions : de la Caisse d'Allocations familiales (45%), du Conseil départemental du Val d'Oise (25%) et le reste à la charge de la ville (30%).

Les travaux prévus commenceront, en fonction de l'obtention des subventions demandées, en 2022.

Restaurant école élémentaire

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre dispose d'un restaurant scolaire au sein de l'école Langevin Wallon prévu pour fonctionner en 2 services de 45 enfants et pouvant ainsi recevoir 90 convives au total. Construit en 2006, ce restaurant scolaire était alors largement suffisant pour accueillir l'ensemble des enfants inscrits à la cantine.

Les effectifs progressant, le lieu est devenu trop petit pour un accueil correct des écoliers qui souhaitent déjeuner dans ce restaurant scolaire, à moins d'organiser la prise du repas en trois services.



Notre projet est de pouvoir accueillir davantage d'enfants (environ 80 par service) en créant une extension de la salle de restauration d'environ 100 m² (soit + 90% environ).

En période scolaire, les enfants, l'équipe enseignante et le personnel communal qui encadrent ce temps de pause méridienne auront un véritable lieu de restauration collective, favorisant le bien-être et la convivialité pendant le repas.

De plus, durant les périodes de vacances scolaires, le restaurant scolaire est utilisé pour le déjeuner des enfants qui fréquentent le centre de loisirs.

Le site est donc occupé en permanence par des enfants, des animateurs, des personnels d'office et des enseignants. Au-delà de la qualité du temps de repas, la sécurité des usagers est aussi essentielle.

Hypothèses d'extension et de modification de l'office

Il est envisagé de :

- Créer une extension du réfectoire (100 m²) avec des sorties de secours réglementaires,
- Utiliser la porte extérieure Est du réfectoire existant pour faire communiquer la nouvelle salle et l'ancienne,
- Créer une nouvelle sortie de secours pour garder les unités de passage réglementaires de l'ancien réfectoire,
- Créer un nouveau local poubelles (7 à 10 m²),
- Utiliser l'ancien local poubelles pour réaliser un second vestiaire et une réserve sèche,
- Modifier le tracé de la voie d'accès servant aux élèves et aux livraisons.

Restaurant école élémentaire (suite)

Exigences techniques

- Isolation thermique du bâtiment et gestion de l'apport solaire pour gérer les périodes de canicules,
- L'ensemble des aménagements devra être conforme aux réglementations en vigueur (sécurité, accessibilité, hygiène, normes spécifiques aux établissements scolaires...),
- Mise en sécurité des toitures existantes et de celles à créer pour éviter les intrusions.



Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 434 400 € HT.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du département (30%), auprès de l'Etat (40%), 30% restent à la charge de la ville. Démarrage des travaux prévus en 2022.



Notre commune dispose d'un bâtiment en deux parties longtemps inutilisées, appelé communément «Salles Jacques Prévert», actuellement inoccupé et en assez mauvais état. La création d'une ludothèque est le maillon manquant sur la commune pour permettre de développer des activités culturelles, intergénérationnelles, ainsi que les actions de soutien à la parentalité.

À propos de la ludothèque

À travers ce projet de création d'une ludothèque, nous voulons nous inscrire dans une démarche « *d'éducation populaire* » en proposant des actions complémentaires à celles

dispensées dans le cadre des structures traditionnelles telles que l'école et la famille. Notre volonté est de permettre à chacun de prendre conscience de ses capacités et de les faire évoluer, de favoriser l'accès à différentes formes de pratiques d'activités.

« *Les ludothèques sont des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l'acte de jouer, et en tant que patrimoine : les jeux et les jouets* ».

La ludothèque est un équipement intéressant parce qu'il assume un rôle à la fois éducatif, social et culturel.

- Chez l'enfant, le jeu est une activité permanente et si on se réfère à la Convention Internationale du Droit de l'Enfant, le jeu répond à un besoin fondamental. L'action de jouer engendre une mise en mouvement physique et mentale qui provoque du plaisir, favorise des évolutions personnelles, renforce des apprentissages et fait vivre ou libère des émotions dans le fictif ce qui permet de mieux les gérer dans la réalité.
Le jeu permet d'exercer et de développer diverses compétences et ceci concerne autant les enfants que les jeunes ou les adultes.
- La ludothèque sera un lieu de socialisation, favorisant la rencontre, la mixité sociale et les échanges intergénérationnels. C'est un espace ouvert où chacun pourra trouver une place, trouver des partenaires pour jouer.
De même, c'est une structure qui proposera des actions de soutien à la parentalité. Tout simplement dans la relation des parents avec leur enfant autour d'un jeu, en jouant ensemble. Mais aussi, parce que nous souhaitons utiliser cet espace pour initier des « *Cafés des parents* ». Nous voulons créer un lieu de rencontre et d'échange entre parents, avec des professionnels, sur des thématiques en relation à l'éducation.
- Les jeux d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, les jeux d'ici ne sont pas ceux d'ailleurs. Le jeu est aussi un élément d'identité culturelle qui nous caractérise dans nos pratiques au quotidien. Au-delà de cela, le jouet ne présente-t-il pas un intérêt en tant qu'objet valorisé dans des musées ou des expositions ?

Après réaménagement et extension, la « *Salle Saint-Exupéry* », qui hébergeait auparavant la bibliothèque, accueillera la future ludothèque. Celle-ci sera constituée de différents espaces : "jeux d'éveil pour les plus jeunes", "imaginaire et jeux symboliques", "jeux de société et à plateau", "jeux d'extérieur". Dans le cadre du règlement de la ludothèque, il sera possible de jouer librement sur place, d'être un peu plus dirigé par un animateur ou même d'avoir la possibilité de bénéficier d'un prêt de jeux.

Une attention particulière sera portée sur l'ouverture vers l'extérieur, avec les écoles (notamment la maternelle qui se trouve à proximité) des actions communes pourront être envisagées sur des temps dédiés aux enfants. De même, avec les partenaires associatifs : la micro-crèche, la halte-garderie itinérante, les assistantes maternelles ainsi que le Réseau d'Assistants Maternelles (RAM) intercommunal et autres associations.

Dans sa forme finale, la ludothèque sera un équipement d'environ 200 m².

Pour ce qui concerne la salle Noureev

Face aux locaux de la ludothèque, à gauche du hall d'entrée se trouve la salle Noureev, salle polyvalente. Le souhait est d'offrir aux habitants et aux associations un lieu de 100m² permettant des activités de loisirs et de sport. Il sera fait dans les deux espaces un effort sur l'isolation thermique du bâtiment, la gestion de l'apport solaire pour gérer les périodes de canicules. L'ensemble des aménagements sera conforme aux réglementations en vigueur (sécurité, accessibilité, hygiène, normes spécifiques des établissements recevant du public...).

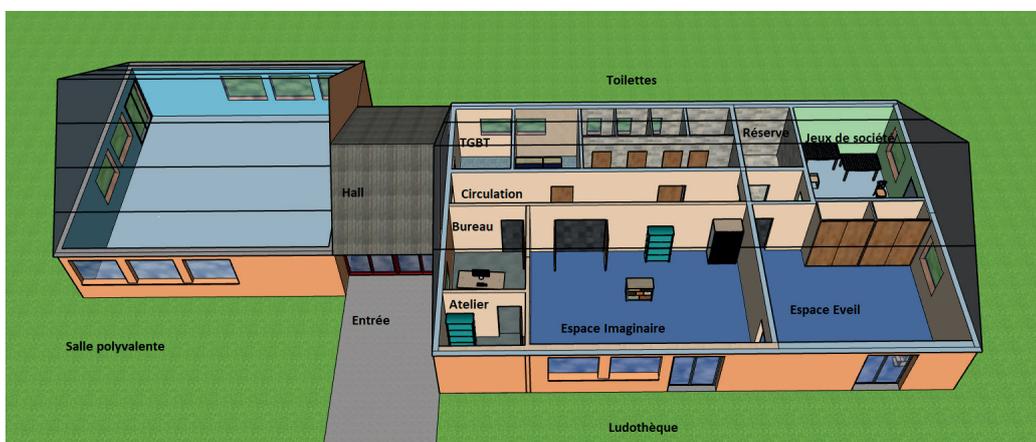
Le coût des travaux est estimé à 430 000 € HT pour la partie «ludothèque» et à 273 930 € HT pour la partie «salle polyvalente».

Pour la ludothèque, le financement se fera à hauteur de 50% par la région et 20% par le département, le reste à charge pour notre commune sera de 30% (129 000€ HT)

Pour la salle polyvalente, le financement se fera à hauteur de 38% par la région et 32% par l'État, le reste à charge pour notre commune sera de 30% (91 179€ HT)

Les demandes de subvention ont été réalisées. Le coût de ces travaux sera étalé sur 3 ans.

Début des travaux prévus à partir du printemps 2022.



Logement d'urgence

La ville dispose d'une maison, inoccupée depuis des années, située entre les ateliers municipaux et le petit château.

Le conseil municipal a souhaité créer «un logement d'urgence» et ainsi répondre à l'absence de ce type de logement sur la commune.

Ce lieu a pour vocation d'apporter une solution temporaire, afin de proposer un «répit» aux personnes qui auraient des difficultés ponctuelles pour se loger dans des cas tels que :

- Logement ayant subi un sinistre,
- Logement insalubre,
- Rupture familiale,
- Des personnes qui veulent poursuivre une dynamique d'insertion.

La durée de séjour devra être courte et ne pas être un équivalent d'un logement locatif social.

Le coût des travaux (intérieur et extérieur) est estimé à 62 000 € HT.

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'État, le reste à charge pour notre commune sera de 20% (12 400€ HT).

Début des travaux prévus en 2022.



Vue de la rue de Viarmes

PNR⁴ – Gestion des eaux de ruissellement

Aménagement et végétalisation de la place Louis Désenclos

À partir du début de l'été 2021, le réaménagement de la place Louis Désenclos va débuter pour lui donner un cadre paysager qualitatif qui suit les préconisations du PNR en matière de gestion des eaux de ruissellement.



Place Louis Désenclos (aujourd'hui)

L'espace permettra l'infiltration de l'eau pluviale et l'augmentation des surfaces de pleine terre.

Le revêtement de sol sera en pavés de grès. Les réseaux d'assainissement seront mis aux normes (actuellement le réseau d'eaux pluviales est relié au réseau d'eaux usées) et l'accès aux personnes à mobilité réduite sera amélioré. Un effort sera fait pour offrir des plantations de qualité durable.

Début des travaux : de mi-juin 2021 à l'automne 2021.
Coût des travaux de réaménagement : 120 000 € HT.
Coût de la mise en conformité des réseaux : 10 000 € HT.
Maître d'œuvre "A Ciel Ouvert" : Coût 3 100 € HT.



Place Louis Désenclos (projet)

Réaménagement de la cour de l'école Langevin Wallon

Nous avons également demandé au PNR d'ajouter l'étude du réaménagement de la cour de l'école Langevin Wallon intégrant une gestion alternative des eaux pluviales.

L'objectif est de mieux gérer les eaux pluviales en réduisant les rejets dans les réseaux artificiels, de ne plus les considérer comme un déchet, mais comme une ressource et un atout pour le cadre de vie, de lutter contre les débordements des réseaux en période de forts orages, permettant ainsi de limiter les dégradations des voiries et des sous-sols des habitations.

La cour de l'école élémentaire est actuellement une grande surface minérale imperméable. L'étude sera élaborée en concertation avec les utilisateurs de cet espace (élèves et parents d'élèves, enseignants et animateurs). Le réaménagement de la cour devra permettre de proposer des îlots de fraîcheur, des espaces plus paysagers, pédagogiques et ludiques, tout en offrant davantage de surfaces perméables. Des aides sont données par l'agence de l'eau Seine Normandie et par le PNR.



⁴ Parc Naturel Régional

Jeux d'extérieur

Sur les 3 années à venir, nous avons prévu un budget de 80 000€ TTC pour la création et la rénovation de jeux d'extérieur pour nos plus jeunes.

En début de mandat, septembre 2020, pour des raisons de sécurité, nous avons dû retirer un jeu dans l'espace Gavroche situé près de l'école maternelle Pauline Kergomard.

Ce jeu sera remplacé dès cet été (juin – juillet 2021) par le modèle représenté ci-après⁵ :



Pour 2022, nous prévoyons l'installation d'un jeu près des Fontenelles.

Rubrique travaux

«La Martinoise» dispose désormais d'une cuisine remise complètement à neuf. Les travaux ont consisté à la suppression et l'évacuation de l'ancien mobilier et de tous les matériaux inutiles, à la suppression du faux plafond, des armoires en bois, ainsi qu'à la création d'un nouveau faux plafond,



du placage de l'ensemble des murs en BA13, de la pose de carrelage, de la peinture et des modifications de la plomberie et de l'électricité. Le nouveau mobilier de cuisine a été installé fin mai et les dernières prestations ont consisté dans la mise aux normes du coffret électrique de la cuisine. Le montant de toutes les prestations réalisées est de 51 000 € HT.



Mise en conformité de l'alarme incendie dans le complexe La Martinoise :

Installation d'un dispositif d'alarme lumineux pour les personnes sourdes ou malentendantes afin qu'elles puissent être averties de l'évacuation comme toute autre personne valide.

Travaux de sécurisation :

Sécurisation du passage situé entre le 35 et 41 de la rue du Lieutenant Baude.

⁵ Coût total 21 585€ TTC dont 7 075€ HT pour le jeu seul.



Du côté de nos écoles

Nous avons appris au mois de février que les fermetures de la 5^e classe de la maternelle et de la 9^e classe de l'élémentaire étaient prévues par l'Éducation Nationale.

Dès cette annonce, nous avons protesté auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la rectrice de l'académie de Versailles ainsi qu'auprès des instances du Val-d'Oise et différents élus. Seul le Sénateur Alain Richard nous a soutenu et est intervenu auprès de ces mêmes instances.

L'Éducation nationale fait toujours un calcul purement comptable des ouvertures ou fermetures de classe, sans tenir compte des spécificités des petits villages comme le nôtre : à savoir que beaucoup d'enfants ont des journées très longues (garderie du matin et/ou du soir, cantine). Ces longues journées sont plus difficiles pour les petits quand il y a des classes surchargées.

Le 20 mai dernier, nous avons une fois encore envoyé un courrier à l'inspectrice d'académie qui ne nous répond pas. Nous avons sollicité par mail une entrevue, toujours pas de réponse.

Que faut-il faire, crier plus fort que les autres ? Manifester à Cergy devant l'inspection académique ou bien aller manifester à Versailles ? Il y a plusieurs années nous l'avons fait !!!

Dans le cadre de la « Sensibilisation à la sécurité routière », les élèves de l'école élémentaire ont bénéficié d'une formation tout d'abord théorique au mois de mars puis, début juin, une formation pratique sur le plateau de l'école élémentaire. Ci-joint quelques photographies.



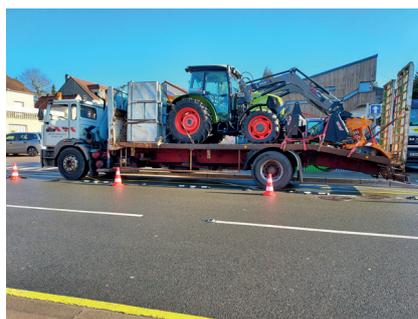
En cette fin d'année, les enfants de CM1 et CM2, qui n'ont pas pu partir en classe de neige, vont bénéficier d'une sortie, choisie par les enseignantes et financée par la caisse des écoles.

La caisse des écoles va par ailleurs offrir une calculette à tous les enfants de CM2 qui vont l'année prochaine découvrir le collège. Elle sera remise aux enfants lors d'une petite cérémonie à l'école.

Cette année encore, « La Ligue contre le Cancer » offre aux enfants de CM1 et CM2 un agenda.

Les petits de la maternelle ne sont pas oubliés. Ils vont pouvoir applaudir un spectacle, choisi par les enseignantes, dans le cadre du projet d'école de cette année.

Nos services techniques s'équipent



Avec ses 4 roues motrices, une lame à neige, une saleuse et un bras débroussailleur, le nouveau tracteur permettra d'intervenir plus rapidement et efficacement dans notre commune.

L' action sociale à Saint-Martin-du-Tertre

Les actions du CCAS

Vaccination

La campagne de vaccination contre la covid-19 organisée par la C3PF et son CIAS a permis d'injecter plus de 13 000 doses de vaccin dont 400 pour les Saint-Martinoises et Saint-Martinois. Grâce au bénévolat d'élus municipaux, que ce soit pour transporter nos anciens non véhiculés ou pour accueillir et guider les candidats à la vaccination dans la salle Saint-Louis à Viarmes, cette campagne a pu se dérouler dans d'excellentes conditions. Nous avons également décidé d'utiliser notre contingent mairie pour faciliter la vaccination des enseignants des écoles Pauline KERGOMARD et Langevin WALLON ainsi que notre personnel communal.

Anniversaires

Depuis la fin de l'année 2020, le CCAS souhaite les anniversaires de nos anciens de 80, 85, 90, 95, 100 ans et plus en leur offrant une composition florale. Depuis le début de cette année, 11 aînés ont apprécié ce geste avec surprise, joie et émotion.

Plan canicule

Début juin a été lancé pour les personnes de 70 ans et plus l'inscription au plan canicule 2021. Celui-ci permet d'avoir un contact régulier avec le CCAS et ses bénévoles, d'apporter en cas de canicule des solutions comme le portage d'eau fraîche ou la mise à disposition d'un local tempéré. Il est donc important de vous inscrire en retournant le coupon-réponse que vous avez reçu ou en contactant la mairie au 01.34.09.15.00.

Les actions envisagées pour 2021 (sous réserve des contraintes sanitaires)

Une journée à la mer « pour les familles avec enfants » le 24 juillet.

Le repas des aînés ainsi que le colis de Noël en décembre 2021.

Le CCAS est aussi à votre écoute pour l'action sociale, le logement et la mise en relation avec les institutions (MDPH, CIAS, téléassistance, et son minibus itinérant...).

Hommage à Alain Auclerc

Le 21 mai 2021, nous a quitté Alain AUCLERC, ancien conseiller et adjoint aux affaires scolaires entre 1995 et 2008. Toujours très actif au sein de l'ACELVEC et de la caisse des écoles, il lui était arrivé d'accompagner les classes de neige. Nous garderons un très bon souvenir d'Alain.

Au nom de tous, nous saluons son engagement pour notre village.

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances à toute sa famille.



Nos services publics ne doivent pas disparaître

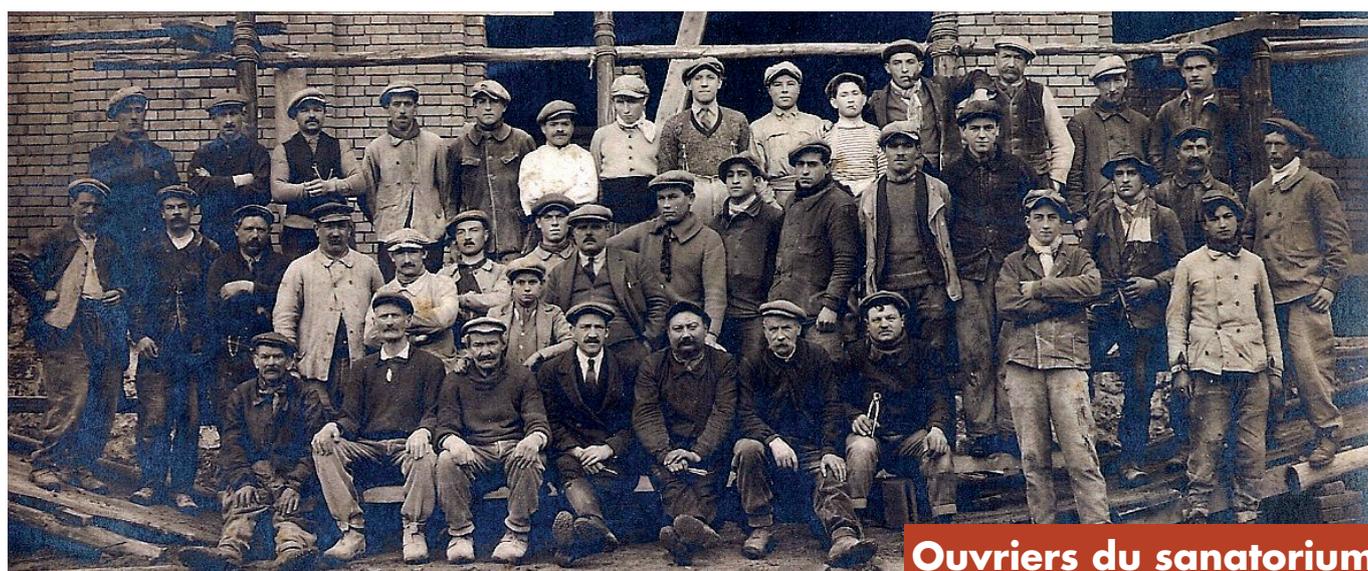
Le site de l'hôpital a été acheté en 1924 par la préfecture de la Seine pour y créer un sanatorium. Ouvert dès 1926, le sanatorium Fernand Bezançon fut dans les années 1950 à 1970 un des plus importants. Il a accueilli jusqu'à 580 malades et plus de 600 emplois.

Composé de 2 entités « le château » et « la forêt », ce dernier ouvert dans les années 1930 reste le seul en activité après la fermeture définitive en 1993 du sanatorium remplacé à l'époque par un centre médical uniquement sur le site de « la forêt ».

Déjà fin des années 1990, il était question de fermer les activités de l'hôpital de Carnelle. Grâce à l'arrivée d'un nouveau directeur, qui remit à flot les finances du centre médical, aux actions du maire de l'époque, Roger DUFOUR et du député Jérôme CHARTIER, de nouvelles disciplines médicales y furent installées : oncologie, diététique, un long, moyen et court séjour, ainsi qu'un EHPAD. Le centre hospitalier comptait alors 204 lits.

En 2004, fut alors créé le centre hospitalier de Saint-Martin-du-Tertre. De 2006 jusqu'en 2010, sa modernisation a coûté plus de 34 millions d'euros.

- De plus, un FAM⁶ de 54 lits devait être créé sur le site de Carnelle et financé à hauteur de 7 millions d'euros par l'A.R.S⁷. Celui-ci a été abandonné en 2015 car le département avait refusé d'en assumer le fonctionnement. Ce projet a coûté 1,1 million d'euros en frais d'études et d'architectes.
- Lors de la création du GHT NOVO, puis du GHCPO en 2015, le centre hospitalier de Saint-Martin était excédentaire de plus de 10 millions d'euros et a reçu la notification des 7 millions d'euros de l'ARS.
- Ce démantèlement programmé a débuté avec le transfert du laboratoire à Beaumont en 2011, des ambulanciers en 2015 et la fermeture de la cuisine (qui avait coûté au début des années 2000 plus de 400.000€), puis d'autres services, tel que l'EPADH, à partir de 2019 et, pour finir, le service oncologie en 2020.
- Et aujourd'hui on jette tout l'argent investi ! On dépouille ses lits pour les installer dans les autres structures ! On profite d'une panne électrique pour transférer les patients et fermer les services sans aucun égard pour le personnel en place ! Ce démantèlement programmé par les ministres et les gouvernements successifs, **nous le rejetons !**
- Vos élus ont soutenu toutes les actions du comité de défense, notamment par leur participation aux rassemblements du 6 mai 2021 (sous une pluie battante) devant l'hôpital de Beaumont et le 22 mai 2021 devant le centre hospitalier de Carnelle. Nous continuerons à être vigilants pour sauvegarder nos services publics de proximité.



⁶ Foyer d'Accueil Médicalisé
⁷ Agence Régionale de Santé

Frelons asiatiques et Récupérateur d'eaux pluviales

Les délibérations 2020/043 et 2020/044 du 15 octobre 2020 autorisent la commune à prendre en charge 50% des dépenses réalisées pour, respectivement, la destruction des nids de frelons asiatiques (dépense plafonnée à 75 € TTC) et l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales (dépense plafonnée à 150 € TTC) sur présentation d'une facture acquittée, d'un justificatif de domicile et d'un RIB.



La rubrique de la minorité

L'information des Saint-Martinois(es) au cœur de nos préoccupations.

Ces derniers mois, il a été constaté un manque important de communication officielle et les Saint-Martinois(es) s'interrogent sur des sujets primordiaux pour notre Commune.

Pour rappel le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a prononcé l'annulation des élections municipales le 22 octobre 2020 qui méritait une information claire et précise à la population, portant sur des irrégularités constatées pendant la campagne électorale.

Fin novembre, cette décision a fait l'objet d'un appel de la part de M. Thierry PICHÉRY, tête de liste «L'avenir c'est ensemble» devant le Conseil d'État.

Nous devrions recevoir très prochainement la décision et nous vous tiendrons informés.

En attendant, nos 5 élus continuent d'exercer leur rôle afin de veiller à la préservation des intérêts de notre village et de ses habitants.

De nombreux Saint-Martinois constatent de plus en plus les négligences sur notre environnement et un laisser-aller sur notre cadre de vie, dus à l'insuffisance des directives de l'équipe en place. Restons mobilisés pour les prochaines échéances.

Étant précisé que notre liberté d'expression dans ce bulletin municipal se limite à un encart de 1500 caractères espaces compris.

Les élus de Nouvelles Perspectives
Pour Saint-Martin-du-Tertre

Rejoignez-nous sur Facebook :
PerspectivesSaintMartin

Prochains Rendez-vous

- Fête foraine du 18 au 21 juin 2021
- Surprise en plein air le dimanche 4 juillet en début de soirée, espace San Marcello
- Nuit des musées le 3 juillet 2021
- Cérémonie du 14 juillet
- Journée à la mer pour les familles le 24 juillet
- Retraite aux flambeaux et feu d'artifice le samedi 4 septembre 2021 (jour du Forum des Associations)
- Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021
- Brocante (date à confirmer⁸)
- Repas des anciens (date à confirmer⁸)
- Marché de Noël (date à confirmer⁸)

⁸ Selon l'évolution de la crise sanitaire

Présence des forces de l'ordre renforcée sur notre commune

Le 28 mai 2021, les maires de 9 communes (Asnières-sur-Oise, Belloy-en-France, Chaumontel, Luzarches, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec) ont signé une convention pour la mise en commun des agents de la police municipale de Viarmes et de leurs équipements (radar, etc.). Ces agents mis à disposition seront territorialement compétents sur l'ensemble des territoires des communes signataires de la convention. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ils seront placés sous l'autorité du maire de ladite commune. Notre commune dispose pour 2021 d'un crédit de 200 heures d'un équipage de 2 agents, cela permettra de renforcer la présence des forces de l'ordre sur notre territoire.



Report de la fermeture de l'hôpital de Carnelle

La fermeture de l'hôpital de Carnelle est reportée d'un an soit à la fin de 2022 (en page de garde quelques photos d'élus, de représentants du personnel et du comité de défense participant aux manifestations contre la fermeture de l'hôpital de Carnelle).

Amélioration de l'éclairage dans notre église

Nous avons fait installer un spot lumineux au-dessus de l'autel de notre église pour, notamment, faciliter la lecture.

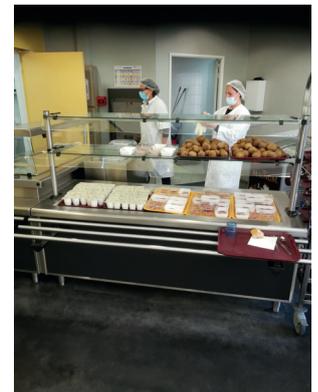


Remerciements

« Bonjour, Je suis parent de monsieur Louis Désenclos. Je suis passé dimanche me recueillir au cimetière, je tenais à vous féliciter pour les travaux des allées et des gravillons de couleur. Beaucoup de communes devraient en prendre exemple pour la mémoire de Louis, il serait fier de sa commune, lui qui a donné une grande partie de sa vie à sa mairie. Encore toutes mes félicitations. Bien cordialement.

J. P. DEMOUY

Le jeudi 6 mai 2021, un agent technique aux écoles a été déclaré positif à la Covid-19. L'équipe assurant habituellement le service à la cantine de l'école élémentaire n'a donc pas pu assurer ce service par précaution sanitaire. Les 10 et 11 mai 2021, une autre équipe, constituée par du personnel administratif et technique, a assuré au pied levé la continuité du service à la cantine scolaire Langevin Wallon.



La réglementation n'empêche pas le civisme

Propreté des trottoirs

L'arrêté municipal n°2021/170, qui annule et remplace l'arrêté n°2021/149 et celui du 22 décembre 1981, relatif à l'entretien des trottoirs stipule notamment que :

- L'accumulation de matières diverses (feuilles, fleurs, etc.) sur les trottoirs peut rendre ceux-ci glissants et constituer un danger pour les passants. Aussi les habitants sont tenus de procéder au nettoyage des trottoirs au droit des immeubles bâtis ou non bâtis dont ils sont propriétaires ou locataires (balayage et désherbage) sans rien laisser sur le trottoir ni dans le caniveau.
- Par temps de neige ou de verglas, les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus de dégager les trottoirs devant les immeubles et habitations.

Nuisances sonores : quels sont les jours et les horaires pendant lesquels les travaux sont autorisés ?

Extraits de l'arrêté municipal n° 2017/205 « Environnement – réglementation contre le bruit » :

Les émissions vocales et musicales émanant des salles polyvalentes ou autres sont autorisées :

- Jusqu'à 22 heures les dimanches, jours fériés et jours ouvrables,
- Jusqu'à 24 heures les samedis et veilles de jours fériés.

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics sont interdits : les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif et notamment ceux produits par les émissions sonores de toute nature, les émissions vocales et musicales, l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore, les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux, en bon état de fonctionnement ; les tirs de pétards et autres pièces d'artifice et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 2-1 pourront être accordées lors de circonstances particulières ou exceptionnelles telles que

manifestations commerciales, sportives ou musicales, fêtes ou réjouissances, ou par l'exercice de certaines professions. Les demandes de dérogation doivent être réceptionnées par le maire au moins 15 jours avant les manifestations.

Des dérogations sont accordées de façon permanente :

- Le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1^{er} janvier,
- Le 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- Le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain,
- Les soirs de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à minuit avec musique modérée au-delà de 22 heures.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués, comme le stipule la réglementation préfectorale, que :

- De 08 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- De 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- De 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Respect du Code de la route

Dans le cadre de la convention de mise à disposition des agents de la police municipale de Viarmes et de leurs équipements, la présence des forces de l'ordre sur le terrain sera renforcée.

La police municipale de Saint-Martin-du-Terre, qui reste l'acteur incontournable des Saint-Martinoises et Saint-Martinois pour assurer l'ordre public sur notre village, sera ainsi en mesure d'intervenir sur le terrain plus fréquemment et de manière plus efficace.

Le respect des limitations de vitesse ainsi que des sens de circulation (giratoires, etc.) sera notre priorité.

La rubrique associative : Roues Kool⁹

Qui a dit qu'un village ne pouvait pas avoir son pump-track, sa ligne de bosses et sa zone multi-glisses ?

Nous parlons peut-être une langue que vous ne connaissez pas encore ? Pumptrack est un mot anglais désignant un équipement ludique, sécurisé, composé de bosses, de creux et de virages relevés organisés en une boucle fermée permettant à tous de se déplacer en **VELO, DRAISIENNE, ROLLER, SKATEBOARD et TROTTINETTE** sans pédaler et avec FUN ! Organisé en pistes de différents niveaux, il permet ainsi aux débutants comme aux plus aguerris de s'amuser et de progresser en sécurité. Les plus jeunes pourront profiter de la piste **dès 2 ans** ! Une **ligne de bosses** est quant à elle une piste, en enrobé ou en terre, spécifiquement conçue pour que les VTT et BMX puissent enchaîner les sauts et figures aériennes. Une **zone multi-glisses** comprend des rampes et autres formes sculptées dans l'enrobé au milieu des pistes permettant aux passionnés de skate, roller et trottinette « street » de se faire plaisir.

Les accès PMR sont prévus afin de faire de cette structure **un lieu récréatif pour tous sans distinction**.



L'équipe municipale, séduite par notre projet, a décidé de nous associer à son intégration dans le projet d'aménagement de la prairie des Près de Carnelle. La zone retenue pour son emplacement pourrait être celle située à côté du terrain de tennis en réinvestissant notamment le court de tennis désaffecté.

Cette aire de glisse, inédite dans le Val d'Oise, accueillera vos roues à l'horizon 2023.

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet contactez-nous (à l'adresse roueskool@gmail.com) ou la mairie.

À bientôt sur les pistes !

Nos entreprises ont du talent : Atypikcréation

Je suis **Anne Charlotte WAROT**, fondatrice d'**ATYPIKCRÉATION**.

Après 15 ans d'un parcours d'expatriée dans l'éducation, notamment en Afrique, où je me suis inspirée de ces magnifiques cultures, je décide de « repartir de zéro » pour me consacrer à ma première passion : le mobilier d'art et la décoration d'intérieur.



Je me forme alors à la tapisserie sur siège traditionnelle et à la couture d'ameublement, je continue mon parcours en apprenant la restauration contemporaine avec comme formateur le Meilleur Ouvrier de France.

J'accompagne mes clients et les conseille sur le type de restauration : traditionnelle ou contemporaine. Je crée

également des pièces uniques ou en série limitée à partir d'ancien mobilier. J'ai aussi créé une collection d'accessoires pour la maison : linge de table, de lit, luminaires ...

Je travaille également pour les professionnels : décoration pour des bureaux ou restaurants.

J'ai reçu le label répar'acteurs : mes matières premières proviennent essentiellement de France et je crée mes peintures et vernis, sains et respectueux pour l'environnement.

Sensible à la matière et aux savoirs-faire artisanaux, j'affectionne les collaborations dans mon travail avec d'autres artisans pour proposer des intérieurs uniques à mes clients, je travaille régulièrement avec des architectes.

Vous pouvez retrouver mes créations sur mon site www.atypikcreation.com ou à Enghien-les-Bains chez Sélection by Stéphanie. Par ailleurs, j'organise des ateliers enfants et adultes.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à me contacter au **0620222484 / acwarot@gmail.com**

⁹ En cours de création

Naissances

Katerina Anna Irma ROQUANCOURT CLÉMENT, née le 13 décembre 2020 à Gonesse
Alessio Albert Georges BONNIER, né le 27 décembre 2020 à Beaumont-sur-Oise
Eden TANIÈRE, né le 12 février 2021 à Beaumont-sur-Oise
Mia, Léna MORTIER née le 28 février 2021 à Eaubonne
Olivia LE GUEN, née le 10 mai 2021 à Ermont

PACS

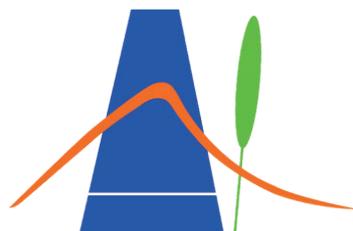
Alexandre FRANGER et Cindy Josseline Doriane HANOT à Saint-Martin-du-Tertre le 15 février 2021
Dimitri François Ange CAPLIEZ et Estelle Christine JEAN à Saint-Martin-du-Tertre le 8 mars 2021
Thibault LARCHER et Amandine Sylvie CRISTIN à Saint-Martin-du-Tertre le 20 avril 2021

Mariages

Vongsana NACHAMPASSAK et Paulette Myriam MBIMI à Saint-Martin-du-Tertre le 30 janvier 2021
Franck Raymond SOURDET et Marie Linda TILIN à Saint-Martin-du-Tertre le 15 mai 2021

Décès

Océane MARTEAU survenu le 25 août 2020 à Paris 19^{ème}
Michel Alphonse DUMAS survenu le 23 janvier 2021 à Saint-Martin-du-Tertre
Alain Henry Léon AUCLERC survenu le 21 mai 2021 à Clichy



Saint-Martin-du-Tertre